

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
COMPTE RENDU Séance du 15 novembre 2017
Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2017

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Myriam BLANZAT, Messieurs Thierry CHANY, André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Clothilde GUILLOTIN, Madame Lise-Ophélie CHARVILLAT, Madame Lydia VANNUCCI, Monsieur Patrick CHAVAROT.

Excusées : Monsieur Fabien RUGGIRELLO, Claire VAN DER HEYDEN.

Procurations : Madame Claire VAN DER HEYDEN à Monsieur André BELVERGE et Monsieur Fabien RUGGIRELLO à Monsieur Dominique VAURIS.

Secrétaire de séance : Madame Charline MONNET

La séance est ouverte à 20h, selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 10 octobre 2017, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point n°9 concernant le prix de la redevance à l'assainissement.

2 - DELIB N° D01-151117 CHANGEMENT D'OPERATEUR POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Vu la délibération du 25 mars 2011 approuvant la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem.

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité;

- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services iXChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Puy-de-Dôme, représentant l'Etat à cet effet ;
- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.

3-D02-151117 AMENDES DE POLICE : Aménagements urbains, plan de financement

Jean-François BOIRIE expose le dossier définitif d'inscription au titre des amendes de police. Il s'agit d'aménagements urbains pour renforcer la sécurité de la commune dans la traverse du village de « le Gauthier », aux abords de l'école.

Les travaux consistent à implanter divers panneaux et à acquérir un radar pédagogique mobile avec enregistrement des données. Les vitesses maximum autorisées seront étalonnées suivant les zones de circulation.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le programme de travaux présentés, le coût de l'opération et le plan de financement suivants :

COUT DE L'OPERATION	
Travaux envisagés HT	11270.00 €
TVA 20%	2254.00 €
Travaux TTC	13524.00 €

PLAN DE FINANCEMENT	
AMENDES DE POLICE CD 50%	5635.00 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE	7889.00 €

La dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès du Conseil Départemental en vue de l'obtention de la subvention.

4- REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Myriam BLANZAT rappelle le point 6 du dernier conseil municipal traitant des travaux de mise en place du RIFSEEP. Elle informe que les groupes de fonction et les critères liés à la hiérarchisation des agents dans chacun de ces groupes sont réalisés. Les prochains travaux concerneront le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

5-D03-151117 BAUX RURAUX-RENOUVELLEMENT SOUVY

Madame Charline MONNET rappelle que chaque année Monsieur le Préfet prend un arrêté constatant l'indice des fermages et sa variation selon l'indice national fixé par arrêté ministériel. Il établit et actualise les minima et maxima selon le classement de la commune pour l'application du statut du fermage incluse dans son département.

La commune de St-Julien-de-Coppel, est classée en région côtes de Limagne, indice pour le département du Puy-de-Dôme 106.28 dont la valeur à l'hectare à minima est de 42.02€ et à maxima est de 161.24€. La commune affecte le taux de 70% à la « classe 5 pâtures ou pâturages » de ce terrain pour la mise à prix.

La commune doit renouveler cette année un bail à ferme qui vient à échéance au 11 novembre 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la location de la parcelle aux enchères publiques à la criée, pour une durée de 9 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mener ces enchères et à signer le contrat de bail et le Procès-Verbal d'adjudication,
- de fixer la mise à prix ci-après.

PARCELLE	SECTION	SURFACE	GROUPE	CLASSE	MISES A PRIX
SOUVY	G 51	8ha 38a 90ca	Pâtures	5	469.78

.....

Pour ce qui concerne les parcelles de Boissias suivantes :

PARCELLES	SECTION	SURFACE	GROUPE	CLASSE	MISES A PRIX
BOISSIAS	ZR 102	2ha 69a 40ca	Pâtures	5	
BOISSIAS	ZR 108	2ha 75a60ca	Pâtures	5	

Certains membres du Conseil Municipal se sont rendus sur place et ont confirmé que ces parcelles n'étant plus des pâtures, mais des bois taillis, il n'est plus possible de louer pour faire paître des bêtes de façon objective.

En conséquence, après discussion, le Conseil Municipal a décidé de ne plus le louer les parcelles et de les laisser en l'état dans la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (classement au P.L.U.) pour la faune et la flore et de ce fait de faire déclasser en bois taillis.

6-D04-151117 GROUPE SCOLAIRE : AVENANT AUX TRAVAUX SIGNALISATION DES PORTES

Monsieur le Maire nous fait part de l'obligation de signaler les portes extérieures du groupe scolaire à hauteur de 1m10 et 1m60.

La demande émane du bureau de contrôle qui préconise cette prescription.

Il nous propose le devis de la société POL AGRET qui a effectué les travaux de menuiseries extérieures pour un montant de 193.20€ HT auquel on ajoute une TVA de 20%, soit un montant total TTC de 231.84€.

Après discussion, le conseil municipal, unanime accepte le devis présenté et autorise monsieur le Maire à signer le devis.

La dépense en résultant est inscrite sur le budget en cours.

7- REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle la délibération D08-221014 qui concerne la révision des contrats et tarifs de location des salles et barnum. Il soumet au conseil Municipal la possibilité d'augmenter les tarifs. Après discussion, le Conseil municipal décide de ne pas les modifier.

8- REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIERES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle également la délibération D09-221014 relative à la révision des tarifs des concessions des cimetières et alvéoles de columbarium. Après en avoir discuté le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs.

9-D05-151117 ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRIX DE LA REDEVANCE

Myriam BLANZAT rappelle à l'assemblée les délibérations prises antérieurement:

- la délibération D41- 200913 qui modifiait la participation des usagers à l'assainissement collectif à 2.12€ par m3, à partir du 1^{er} janvier 2014,
- La délibération D12-220317 qui instaurait une part fixe de 25€ pour chaque propriété raccordée à l'assainissement collectif à partir de 2017,

Elle nous précise que la participation à l'assainissement collectif est à 2.12€ par m3 depuis le 1^{er} janvier 2014. A ce titre, elle propose une petite augmentation et de passer la participation à 2.15€ à partir du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré à 10 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre, le conseil municipal accepte cette augmentation.

10-D06-151117 ASSAINISSEMENT ADHESION AU SIAREC

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le SIAREC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand) exerce en lieu et place des communes adhérentes, les compétences communes en matière d'assainissement (assainissement collectif et assainissement non collectif).

Dans le cadre de la loi NOTRe et des évolutions qui en découlent, le S.I.A.R.E.C. a décidé lors de la réunion du conseil syndical du 29 juin 2017 de modifier ses statuts.

Cette modification n°3 portait sur les points suivants:

- ✚ la constitution du syndicat,
- ✚ les compétences optionnelles du syndicat en matière d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif,
- ✚ l'habilitation du syndicat pour les prestations de service à caractère d'ingénierie,
- ✚ la représentation des communes ou des EPCI au sein du Comité Syndical,
- ✚ le transfert et la reprise de compétence optionnelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10, L.5211-18 et L.5214-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17 02236 du 26 octobre 2017 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- ✚ décident de demander son adhésion au SIAREC permettant ainsi de lui transférer la compétence optionnelle « assainissement collectif » (collecte, transport et traitement des eaux usées) à compter du 1^{er} janvier 2018,
- ✚ autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS

Groupe scolaire : déménagement des classes

Il commencera vendredi 17 novembre sous réserve, avec la participation des élus, parents d'élèves, enseignants et le personnel communal.

Ensuite les deux vendredis suivants une classe chacune. Il faudra monter les lits dans la salle de sieste.

En ce qui concerne la fin des travaux du groupe scolaire, les stores des classes et l'ouverture automatique du portillon sera posée semaine prochaine.

Préparation des festivités de fin d'année

Le repas des aînés aura lieu le 10 décembre.

Le Conseil Municipal s'occupe des préparatifs pour le repas du personnel.

Articles pour prochain Bulletin Municipal

Les associations et le conseil Municipal sont sollicités pour transmettre leurs articles à faire paraître dans St Julien Infos, avant le 9 décembre.

Semaine 47

En l'absence du Maire qui assistera au congrès des Maires et de quelques adjoints qui seront également absents, c'est Thierry CHANY qui assurera la permanence.

Vendredi 24 novembre vernissage des œuvres de nos artistes de la commune Emmanuelle et Jean Toulouse et Sébastien Ruiz, exposition salle Priestley à Contournat du 24 novembre au 7 décembre prochain. Les Coppelloises et Copellois sont invités à découvrir cette exposition.

L'inauguration de l'école en présence de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil Départemental, de nos parlementaires et de bien d'autres personnes, aura lieu le samedi 17 février 2018 à 14h30.

Une commission est mise en place pour préparer cet évènement.

Conteneur textile

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association « du relais », suite à notre nouvelle proposition de lieu pour le conteneur de textiles, place de l'arbalétrier.

La proposition ne convient pas considérant que le nouveau lieu n'est pas à l'abri du vandalisme. De ce fait, il n'y aura plus de conteneur textile sur la commune.

Le 6 mai 2018 aura lieu une course cycliste UFOLEP dans la commune organisée par le club de Cournon. (la date reste toutefois à confirmer)

DAE : Défibrillateurs automatiques externes

Les défibrillateurs présents sur la commune deviennent obsolètes. Jean François BOIRIE a consulté plusieurs sociétés en vue de leur renouvellement. Un des organismes qui propose un devis intéressant demande une réponse pour le 14 décembre. Après réflexion, le Conseil Municipal va solliciter toutes les communes de Billom Communauté pour avoir des informations sur les sociétés ayant vendu les défibrillateurs et peut-être faire un appel d'offres global.

Sapin de Noel

Un conseiller municipal se propose d'offrir à l'école deux sapins d'environ 2.20m.

Casques copellois

L'association a fixé la date de leur journée occaz'becannes le 21 avril 2018 sur « le Breuil ».

Assemblée Générale du comité des Fêtes

L'association prévoit de mettre en sommeil toutes les manifestations par manque de bénévoles. Les membres s'interrogent sur la mutualisation des associations pour organiser une fête marquante dans la commune. Des réunions viendront préciser la suite à donner.

En revanche, le Comité des Fêtes maintient le petit marché du « Breuil » et certaines associations se sont proposées pour donner leur aide. Une réunion de coordination aura lieu pour l'organisation.

En ce qui concerne la fête patronale, c'est la fête des conscrits qui est organisée par eux et leurs parents. Le maire s'interroge sur l'achat du feu d'artifice pour la fête patronale. Il faudra donc avancer pour savoir le devenir de cette manifestation.

L'assemblée Générale de l' A.M.C.L.S aura lieu le 22 novembre à 20h15.

La Commission jeunesse est interpellée sur le désœuvrement des jeunes à Contournat. Les membres de la commission iront à la rencontre des jeunes pour qu'ils fassent des propositions.

Questions des conseillers municipaux

Une lampe est grillée au croisement du Sayoux.

Le chauffage de la maison des associations n'était pas éteint certains jours après utilisation.

Solution à l'étude.

Un problème de serrure est signalé.

Des dépôts d'ordures sont réguliers vers le cimetière de Contournat.

PAS DE PUBLIC**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 13 décembre 2017****Fin de la séance à 23 h**